

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/12/2013

Réception par le Prefet : 13/12/2013

Publication : 19/12/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-11-6-8

Séance du jeudi 12 décembre 2013

PROJET RELATIF A LA GESTION DES DECHETS ELIGIBLE AUX CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE DE PREMIERE GENERATION NOUVELLE DECHETTERIE DE SOULTZ

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-6-7 du 5 décembre 2012, relative au Budget Primitif 2013 de la gestion des déchets,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de subventionner le projet de création d'une nouvelle déchetterie à SOULTZ, à hauteur de 52 800 €, comme prévu par le Contrat de Territoire Florival – Vignoble – Plaine du Rhin.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, sur le Programme C262 Chapitre 204 Fonction 731 Nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 DÉCEMBRE 2013

Traitement des ordures ménagères
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
TOM03983	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER Construction d'une nouvelle déchetterie à Soultz Montant du projet : 220 000,00 € Cofinancement : ADEME DELEGATION REGIONALE : 0,00 €	220 000,00	24%	52 800,00
			Total	52 800,00